

ECOSCOPE

REVUE DES MÉDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ECOSCOPE 2009

SEMER L'AVENIR



- Régions sans OGM
- Contre les agrocarburants
- L'uranium

SOMMAIRE

■ Editorial	3
■ Les semences OGM ne sont pas la bonne réponse Interview avec Ruth Gonseth, Liestal	4
■ Les Régions sans OGM en Europe progressent	5
■ Modification de la loi sur le génie génétique Daniel Ammann, Zurich	7
■ Stop OGM – il y a mieux	8
■ Les agrocarburants aggravent la faim Tina Goethe, Berne	9
■ Une usine de "bioéthanol" à Delémont? Emmanuel Martinoli, Delémont	12
■ Révision de l' ORNI: FMH et MfE réclament des prescriptions plus sévères Groupe de travail "Champs électromagnétique" des MfE	14
■ Exploitation de l'uranium – une sale affaire Claudio Knüsli, Bâle	18
■ Le plus grand drapeau suisse pour protéger le climat	19
■ Réseau de conseil en médecine environnementale	20



©: Greenpeace/Nadia Frey/Ex-Press/

Le plus grand drapeau suisse pour protéger le climat

L'image de titre: www.avenirsem.ch

Septembre 2009

EDITORIAL

SEMER L'AVENIR

La Suisse est souvent présentée comme un modèle international depuis que les citoyens et les cantons ont approuvé en novembre 2007 un moratoire de cinq ans sur la culture en pleine terre d'OGM. Fin avril, 50 participants de 39 pays se sont retrouvés à Lucerne pour la 5ème conférence européenne des régions sans OGM. Le ministre autrichien de l'environnement et de l'agriculture, Nikolaus Berlakovich, a confirmé à cette occasion qu'il veut instaurer le libre choix en matière de technologie génétique dans toute l'Europe : „je travaille à constituer une alliance avec ceux qui partagent mes idées pour ancrer au sein de l'UE le libre choix pour les Etats d'autoriser ou d'interdire les cultures d'OGM“.

Les régions sans OGM se multiplient. L'affirmation que la Suisse fait cavalier seul avec son agriculture sans OGM est depuis longtemps réfutée. Avec des actions originales telle que „semer l'avenir – récolter la diversité“ les paysans et paysannes suisses s'engagent pour la prolongation du moratoire, et les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) et de nombreuses autres organisations sont avec eux.

Les MfE sont actifs dans de nombreux domaines environnementaux et prennent position sur le thème de la politique énergétique:

Les MfE refusent l'utilisation d'agrocarburants, très concrètement, ils sont contre la construction d'une raffinerie à Delémont.

Les MfE veulent un avenir sans nouvelles centrales nucléaires. L'efficience énergétique et la promotion d'énergies renouvelables socialement et environnementalement compatibles sont nos exigences politiques.

Les MfE sont actifs au sein de l'Alliance climatique: cet été le plus grand drapeau suisse circule à travers le pays avec des étapes dans différentes villes (www.voixpourleclimat.ch). Les gens peuvent y inscrire leurs souhaits et revendications. Le 17 octobre le drapeau sera présenté au public à Berne lors de la fête du climat sur la Place fédérale. Ensuite il voyagera à Copenhague à la conférence de l'ONU sur le climat pour montrer au monde que la population suisse prend au sérieux les enjeux climatiques et veut appeler à une réduction drastique des émissions de CO₂.

Nos membres nous soutiennent dans toutes ces diverses activités. Le comité central les en remercie et reste ouvert à la participation de personnes intéressées de Suisse romande. Notre secrétariat info@aefu.ch attend avec plaisir vos suggestions et votre participation.

Rita Moll

INTERVIEW

LES SEMENCES OGM NE SONT PAS LA BONNE RÉPONSE

Interview avec Ruth Gonseth, membre du comité central des Médecins en faveur de l'Environnement



Dr. méd. Ruth Gonseth, Liestal, octobre 2008 au Népal

Ecoscope: En Suisse on ne cultive pas de fourrages ni d'aliments OGM. Cela ne va-t-il pas de soi?

C'est certainement grâce à l'engagement du Groupe suisse de travail sur le génie génétique (Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie, SAG), qui en tant qu'organisation faîtière d'une vingtaine d'organisations critiques au génie génétique, joue un rôle actif depuis plus de 20 ans. Ce large réseau permet une information variée de la population et favorise la mobilisation de l'opposition.

Mais c'est grâce à l'initiative fédérale Stop OGM, cet outil de démocratie directe, pour laquelle nous envient les groupes critiques de par le monde, que l'interdiction de la culture a pu être ancrée dans la constitution.

Les Médecins en faveur de l'Environnement demandent la prolongation de 5 ans du moratoire instauré par le vote populaire. Quels sont les avantages pour la Suisse à rester libre d'OGM?

La grande majorité des consommateurs ne veulent pas de produits OGM dans leur assiette. Les associations suisses de paysans se sont associées à cette revendication d'une nourriture naturelle et saine. Le label „sans OGM“ leur donne un avantage certain sur les marchés étrangers.

Le moratoire permet d'avancer dans la recherche sur les risques sanitaires et écologiques avant qu'une situation irréversible ne soit créée.

Est-ce qu'une cohabitation de plantes traditionnelles et de végétaux transgéniques est possible dans notre petite Suisse?

Non, la question de la coexistence n'est pas du tout résolue. Il n'y a pas de consensus sur les distances de sécurité à instaurer entre plantes OGM et plantes traditionnelles pour éviter des transferts de gènes. La question de la responsabilité, en cas de contamination du champs d'un paysan bio qui ne pourra plus vendre ses produits sous le label bio, n'est pas clarifiée. De plus il faudrait procéder à une coûteuse séparation lors de la transformation des produits pour éviter tout risque de mélange. Qui devrait payer l'augmentation des prix qui en résulterait?.

L'industrie du génie génétique promet la solution du problème de la faim grâce aux cultures OGM. Tu es souvent au Népal et travailles dans un hôpital. Beaucoup de népalais vivent dans le dénuement et la misère. Penses-tu que l'utilisation du génie génétique soit une option pour lutter contre la faim?

L'agriculture du Népal est caractérisée par des petites exploitations de type familial qui représentent, avec le tourisme, le revenu principal du pays. De tous temps, dans les vallées perdues de l'Himalaya, à 3-4000m d'altitude aussi bien que dans le Terai, terres fertiles plus basses à la frontière de l'Inde, les récoltes dépendent des conditions météorologiques.

Et aujourd'hui le changement climatique se fait sentir. Cette année il a peu plu de novembre à mai, les fleuves sont à sec, l'eau manque aussi pour la production électrique. La récolte de printemps est réduite de moitié. Les prix des denrées alimentaires flambent, également en raison de la crise financière. La faim et la sous-alimentation augmentent. En raison du manque d'électricité quelques-unes des rares usines ferment.

Les cultures OGM ne sont pas la bonne réponse à ce cycle infernal. Les paysans ne peuvent tout simplement pas se payer ces semences coûteuses. De plus, en raison des brevets, ils tomberaient dans une fatale dépendance des multinationales.

Questions par Rita Moll

RÉGIONS SANS OGM EN EUROPE

LES RÉGIONS SANS OGM EN EUROPE PROGRESSENT

A travers toute l'Europe les „Régions sans OGM“* sont en train de s'étendre: dans 22 pays membres de l'UE et dans 6 pays non-UE, des régions ont proclamé publiquement leur territoire libre d'OGM. Globalement cela représente actuellement 196 régions, soit 30 de plus qu'en 2007.

Ces chiffres ont été annoncés par les organisateurs de la 5ème Conférence Européenne des Régions sans OGM, „Alimentation et Démocratie“, qui a eu lieu à Lucerne en avril 2009.

Le nombre des provinces, préfectures et départements sans OGM est passé, depuis 2007, de 53 à 93, celui des gouvernements locaux a progressé de 289 unités pour se monter à 4'567. Par ailleurs certains paysans et paysannes déclarent par contrat leurs terres sans OGM. Depuis 2007 leur nombre est passé de 27'100 à 30'370.

Dans des régions exemptes de cultures commerciales de maïs, le nombre de régions sans OGM reste faible. Ainsi on ne compte qu'une région en Suède et en Norvège et une poignée en Finlande. Selon les données de l'industrie génétique européenne les cultures de maïs génétiquement modifié représentent en gros 107'700 ha (en 2007: 110'000 ha) (seul le MON810 de Monsanto est autorisé dans l'Union). Ces cultures se trouvent essentiellement en Espagne, Tchéquie, Portugal, Allemagne, Roumanie, Pologne et en Slovaquie. Cela représente moins de 0,1% des surfaces consacrées au maïs en Europe. En 2009 cette surface devrait encore diminuer.

75% de toutes les plantes modifiées génétiquement ont été cultivées en Espagne. Mais dans ce pays aussi l'opposition augmente: le nombre des zones sans OGM est passée de 5 à 94.

Il n'y a pas actuellement au sein de l'UE de conditions cadres pour la création de régions sans OGM. Cependant le projet de réglementer la culture des OGM de façon centrale pour tous les pays de l'UE a échoué. Ainsi l'Autriche, la Hongrie, la France, la Grèce, et récemment le Luxembourg et l'Allemagne, ont prononcé des interdictions nationales pour Mon 810 sur la base de la clause de sauvegarde (article 23) de la directive 2001/18. Cette clause permet d'interdire temporairement la culture d'OGM si de nouvelles informations scientifiques font supposer un danger pour la santé humaine ou l'environnement. Des tentatives de la Commission européenne de lever des interdictions nationales ont été clairement rejetées par la majorité des 2/3 des Etats membres.

Par ailleurs l'article 26a de la directive sur la dissémination autorise les pays membres à prendre des mesures



Les participant(e)s de la 5ème Conférence Européenne des Régions sans OGM, „Alimentation et Démocratie“ à Lucerne en avril 2009.

RÉGIONS SANS OGM EN EUROPE

pour empêcher la présence involontaire d'OGM dans d'autres produits. Cela inclut des restrictions pour la culture ainsi qu'une réglementation stricte de la responsabilité.

Ce type de réglementations de coexistence, qui sont, dans certains pays, de la compétence des régions, se sont avérées être des moyens efficaces contre la culture OGM. En Wallonie belge, par exemple, le gouvernement a adopté en 2008 un décret qui autorise les paysans à proclamer des zones sans OGM et définit les règles de coexistence les plus restrictives de toute l'Europe. Selon le principe du pollueur-payeur, les paysans qui sèment des OGM sont responsables pour toute nuisance causée à des plantes alimentaires non-OGM. Le parlement gallois a proposé une dissuasion du même ordre qui rendrait responsable les paysans et les marchands de graines pour toute contamination.

Beaucoup de régions sans OGM en Europe sont basées sur des accords librement consentis entre paysans et propriétaires terriens. Ils se mettent d'accord pour ne pas utiliser de semences OGM et prennent ensemble des mesures de prévention contre des contaminations. En Allemagne il existe 188 zones sans OGM qui couvrent,

en tout, un million d'hectares. De plus, la majorité des évêchés catholiques et des églises protestantes, qui comptent parmi les plus grands propriétaires terriens, ont interdit à leurs fermiers la culture de plantes transgéniques.

La Suisse fait office d'exemple au niveau international après l'adoption en 2005, par la majorité des citoyens et tous les cantons, d'un moratopire de 5 ans pour la culture commerciale de plantes alimentaires génétiquement modifiées.

Une carte détaillée des régions sans OGM d'Europe et une liste complète ainsi que des informations complémentaires se trouvent sur:

www.gmo-free-regions.org

**Les régions sans OGM se définissent comme entités politiques qui ont décidé de manière autonome d'interdire sur leur territoire toute culture de plante génétiquement modifiée – indépendamment de leur pouvoir juridique sur ce territoire.*

SUISSE - NEUCHÂTEL, LE GRAND CONSEIL EXCLUE LES OGM

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté la nouvelle loi cantonale sur la promotion de l'agriculture, dont l'article 3 stipule: «Souveraineté alimentaire: Dans les limites de la législation fédérale, l'Etat veille à assurer la souveraineté alimentaire en excluant les organismes génétiquement modifiés de la production des aliments, des végétaux et des produits destinés à protéger les plantes et soigner les animaux.» Cette petite victoire est en partie due au travail de StopOGM.

DIFFICILE COEXISTENCE ENTRE OGM ET NON-OGM

Les principaux résultats du programme de recherche européen Co-Extra (coexistence des filières OGM et non OGM ainsi que sur la traçabilité des OGM dans l'alimentation animale et humaine) ont été présentés à Paris. Ils mettent en évidence les difficultés d'une ségrégation entre les deux types d'organismes tout au long des filières, et met aussi en évidence les lacunes juridiques existant en la matière.

Résumé en français, 30 pages, téléchargeable sous:

http://www.inra.fr/content/download/16699/276594/version/1/ffile/french-version_final.pdf

MORATOIRE

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE: UNE PROLONGATION DE 5 ANS DU MORATOIRE EST DEMANDÉE

Daniel Ammann, Zurich

La proposition de prolongation du moratoire sur la culture d'OGM est saluée par les associations de protection de l'environnement, de paysans et de consommateurs qui avaient réussi à faire aboutir l'initiative „sans OGM“. Cependant les associations, parmi elles les Médecins en faveur de l'Environnement, exigent une prolongation de 5 ans et non pas de 3 ans.

Prolongation du moratoire de 5 ans jusqu'en 2015

Nous demandons une prolongation du moratoire de 5 ans, jusqu'en novembre 2015. En particulier pour que les résultats du programme de recherches du Fonds national NFP 59 puissent être largement discutés parmi les citoyens et les instances parlementaires. Des questions complexes telles que la réglementation de la coexistence et le monitoring des OGM exigent un examen approfondi et d'envergure..

Elargissement du droit de recours associatif aux essais en plein champs

Le droit de recours des associations vaut pour l'introduction des OGM dans l'environnement (culture et utilisation à des fins commerciales). Les organisations habilitées doivent avoir la compétence d'examiner et de juger des essais en plein champs. La qualité du processus d'autorisation en serait améliorée.

Droit de recours pour les organisations de consommateurs et de paysans

Les décisions des autorités concernant les domaines d'application de la loi sur le génie génétique touchent, en plus de l'environnement, également l'agriculture et la sylviculture ainsi que les intérêts des consommateurs - consommatrices. Pour cette raison nous proposons que le cercle des organisations dotées d'un droit de recours soit élargi aux milieux des paysans et consommateurs.

PD Dr sc tech Daniel Ammann, directeur Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie, Zurich

www.stopogm.ch

Berne, 01.07.2009: Le Conseil fédéral entend prolonger de trois ans le moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiées (OGM) dans l'agriculture, qui arrive à échéance le 27 novembre 2010. Lors de sa séance du 1er juillet 2009, il a adopté un message à l'intention du Parlement qui prévoit une modification en ce sens de la loi sur le génie génétique. Il sera ainsi possible d'avoir suffisamment de temps pour acquérir des connaissances scientifiques. (source: OFEV)

SEMER L'AVENIR

SEMER L'AVENIR: STOP OGM – IL Y A MIEUX



Durant l'année écoulée une quarantaine de paysans et paysannes ont invité des gens de leur entourage à ensemencer ensemble un champs de blé d'une variété adaptée à la région et de manifester ainsi pour la prolongation du moratoire sur les OGM en agriculture.

“Semer l’avenir” se positionne clairement dans le débat de société actuel. C'est une manifestation pour la souveraineté alimentaire et contre le génie génétique dans l'agriculture. Très concrètement il s'agit d'occuper positivement le terrain en Suisse pendant les années que dure le moratoire. A l'occasion de chaque fête des semaines, des personnalités publiques tiennent un discours informatif et engagé pour développer la portée socio-politique de ce thème.

„Semer l'avenir – Récolter la diversité.“ Il s'agit d'empêcher une réglementation encore plus restrictive de la protection intellectuelle sur les plantes et l'instauration d'un monopole des entreprises transnationales pour les semences. La campagne s'engage pour des semences sans OGM et pour la sauvegarde du droit pour les paysans de récolter, échanger et vendre les semences de leur propre récolte, ainsi que pour la transparence dans le domaine des semences et une souveraineté alimentaire à long terme.

Plus d'informations: www.avenirsem.ch

AGROCARBURANTS

LES AGROCARBURANTS AGGRAVENT LA FAIM

Tina Goethe, Swissaid, Berne

L'explosion de la demande pour des plantes destinées à la fabrication d'agrocarburants est telle que leur culture remplace celle de produits alimentaires. Les besoins énergétiques des pays du Nord aggravent la faim dans le Sud. Un moratoire est donc nécessaire.

Avec l'aggravation de la crise alimentaire et les émeutes de la faim qui ont éclaté dans de nombreux pays l'année dernière, les critiques à l'égard des agrocarburants se font de plus en plus vives. Selon plusieurs études, menées notamment par la Banque mondiale, la FAO et l'OCDE, la hausse considérable du prix des denrées alimentaires est due à l'explosion de la demande d'agrocarburants. L'une des causes serait l'utilisation directe d'aliments comme le maïs, le blé ou l'huile de palme pour produire du carburant. Ainsi, en 2007, près d'un tiers de la récolte américaine de maïs a fini dans des réservoirs de voitures. Mais à long terme, c'est surtout la forte concurrence pour l'accès aux terres agricoles fertiles et à l'eau qui devraient exercer l'impact le plus fort sur l'alimentation mondiale.

En Amérique latine, le Brésil, l'Argentine et le Paraguay se consacrent entièrement à la monoculture industrielle de canne à sucre et de soja. En Asie, l'Indonésie et la Malaisie, avec leurs plantations de palmiers à huile, sont actuellement les plus gros producteurs d'agrocarburants. L'Inde souhaite aujourd'hui s'y mettre à grande échelle. Grâce à un programme national de production d'agrocarburants, le gouvernement espère atteindre une part de 20% d'ici à 2017. Pour ce faire, il mise surtout sur le jatropha, prévoyant d'aménager onze millions d'hectares de plantations sur lesquels ces noix tropicales seront exploitées en monoculture. La production d'aliments, dit-on, n'en serait nullement affectée. Premièrement, car cette noix non comestible ne serait pas un aliment; deuxièmement, parce qu'elle pousserait sans beaucoup d'eau, même sur des terres en friche.

De fausses « terres en friche »

Lors du symposium organisé par SWISSAID en mai 2008, l'Indienne Sagari Ramdas, vétérinaire et activiste, a réfuté catégoriquement ces deux arguments. Selon elle, la plante produit en effet deux à quatre fois plus de noix avec irrigation que sans et n'est guère rentable sans irrigation. Mais, surtout, elle a précisé que le concept de «terres en friche» n'existe pas pour les paysans et éleveurs indiens. Le millet, un aliment de base essentiel,

pousse même sur des sols arides. En outre, les terres sont souvent des propriétés collectives et servent de pâturages. Sans pâturage pour leurs vaches, chameaux et chèvres, des millions de personnes ne pourraient pas survivre en zone rurale.

Malgré ces objections, le gouvernement indien s'approprie les terres pour les céder à des entreprises nationales et internationales qui veulent y cultiver du jatropha ou de la canne à sucre à grande échelle. Trop souvent, il doit pour cela expulser et déplacer des communautés rurales entières. Dans l'Etat du Chattisgarh, des groupes de base soutenus par SWISSAID résistent encore à la pression exercée par le département local des forêts.



AGROCARBURANTS

Les agrocarburants ne peuvent pas remplacer le pétrole

L'idée selon laquelle les agrocarburants peuvent remplacer le pétrole à long terme est absurde. Hans Hurni, professeur de géographie à Berne, l'explique très simplement : pour remplacer l'énergie fossile actuellement consommée par des carburants végétaux, il faudrait 1,6 fois la surface agricole totale de la planète. Mais les gouvernements du Nord ont du mal à renoncer à leur politique de subvention directe et indirecte des «biocarburants».

Même la Suisse exonère les agrocarburants de l'impôt sur les huiles minérales. Bien sûr, ces avantages fiscaux sont réservés à des cultures respectant certaines exigences minimales, appelées «critères de développement durable». Néanmoins, ces critères passent à côté des véritables problèmes. En effet, d'après une étude réalisée par Friends of the Earth en Amérique latine, les conséquences sociales et écologiques néfastes sont surtout dues à l'expansion massive de la production de soja, de canne à sucre et d'huile de palme, non à la manière dont ces plantes sont cultivées. Ainsi, les exigences sociales minimales fixées par le Secrétariat d'Etat à l'économie éludent purement et simplement la question de l'expulsion par la force de communautés locales ou de familles de petits paysans ainsi que celle de la disparition des cultures alimentaires au profit de plantations énergétiques. Par conséquent, le principal problème posé par les agrocarburants du point de vue de la politique de développement, à savoir la violation du droit à l'alimentation, persiste.

Un moratoire de cinq ans

C'est pourquoi Rudolf Rechsteiner, membre du Conseil national et président de SWISSAID, a soumis début octobre 2008 une initiative parlementaire demandant un moratoire de cinq ans sur l'importation d'agrocarburants en Suisse. Cette initiative peut d'ores et déjà être considérée comme un immense succès : elle a été approuvée par 104 députés, soit par une majorité au sein du Conseil national. Outre SWISSAID, seize autres organisations suisses, dont Alliance Sud, Caritas, Bio Suisse et Pro Natura, la soutiennent. En acceptant ce moratoire, la Suisse soulignerait le fait que le droit à l'alimentation des deux milliards de personnes les plus pauvres de la planète est plus important que les besoins de 800 millions d'automobilistes.

Tina Goethe, Swissaid, Development politics / Food sovereignty, Berne, t.goethe@swissaid.ch

www.swissaid.ch

A QUI PROFITENT LES AGROCARBURANTS ?

Derrière l'explosion des agrocarburants se cachent des intérêts économiques majeurs. Dans les pays du Sud, les grands propriétaires terriens s'ouvrent à de toutes nouvelles opportunités de bénéfices. Les élites économiques et politiques en profitent pour louer ou vendre des terres à profit – peu importe qu'elles soient en propriété collective ou fassent partie de zones protégées. De nouvelles alliances voient le jour : en janvier 2008, le groupe céréalier Archer Daniels Midland, le constructeur automobile Daimler et le groupe agrochimique Bayer CropScience ont lancé un projet commun de production de jatropha en Inde. Tandis que les multinationales céréalières et agroalimentaires trouvent pour leurs produits un tout nouveau marché politiquement garanti, les secteurs automobile et pétrolier veulent avant tout maintenir leur activité le plus longtemps possible. Car l'ajout d'agrocarburants à l'essence conventionnelle permettra de préserver la mobilité au moyen du moteur à combustion. Monsanto, Syngenta et d'autres groupes agroalimentaires annoncent des demandes de brevet sur des plantes alimentaires, fourragères et énergétiques. Dans le secteur financier également, le marché des matières premières agricoles est devenu la cible d'investissements massifs. Pour offrir à leurs clients des perspectives de placements intéressantes, quelques banques proposent sans cesse de nouveaux «produits de placement novateurs» dans le secteur agricole.

AGROCARBURANTS

Une initiative parlementaire soutenue de la droite à la gauche

Majorité nationale contre les agrocarburants

L'offensive a été lancée par la *Plate-forme agrocarburants*, un regroupement informel d'organisations agricoles, ecclésiales, d'aide au développement, de défense des droits de l'homme et de protection de l'environnement. Y sont représentées:



Arbeitsgemeinschaft
Swissaid - Fastenopfer - Brot für alle
Helvetas - Caritas - Heks



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern



Kleinbauern-Vereinigung



Association Transports
et Environnement



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Églises réformées
Berne-Jura-Soleure



Public Eye on Science®
Öffentliches Auge auf die Wissenschaft

SOLIFONDS

terre des hommes schweiz



UNE USINE DE «BIOÉTHANOL» À DELÉMONT?

Emmanuel Martinoli, Delémont

Malgré les conditions strictes de la législation suisse sur les importations d'agrocarburants et la menace d'un moratoire, la défiscalisation des agrocarburants attire les investisseurs. Deux projets sont prévus en Suisse, l'un à Delémont (bioéthanol) et l'autre à Zurzach (biodiesel).

La distillerie de Delémont devrait remplacer l'éthanol fabriqué à partir de cellulose par l'usine Borregaard d'Attisholz, fermée dernièrement (mais à beaucoup plus grande échelle, pour le marché intérieur et aussi pour l'exportation).

Green Bio Energy Delémont SA veut investir dans la capitale du Jura 100 millions de francs dans une «usine multifonctionnelle d'éthanol». Une production de 130 millions de l'an de bioéthanol est prévue, dont 30 millions pour l'industrie pharmaceutique. Comme matière première, de l'éthanol hydraté de canne à sucre serait importé du Brésil.

Parallèlement, pour un montant de 80 millions de francs, l'entreprise Green Bio Fuel Switzerland AG veut construire à Zurzach une grande usine de biodiesel avec une production annuelle de 135 millions de litres de biodiesel à base de soja suisse et de jatropha du Mozambique.

Un enjeu financier

Les promoteurs, les mêmes pour les deux sites, sont des financiers: les Suédois Erik Rutili et Lukas Cedergren et le Norvégien, Jens-Reinert Bjaroy, représentés par un avocat d'affaires domicilié à Zug, Martin Hütte. Le secteur économique des agrocarburants est considéré comme très profitable et on ne sait rien sur l'origine de l'argent engagé dans ces deux projets.

Coup de pouce pour l'économie jurassienne?

Le projet industriel, qualifié dans la presse locale de «plus important investissement privé dans le canton du Jura» jamais réalisé, a été accueilli avec enthousiasme par les autorités cantonales. Il est présenté par les investisseurs comme «la première entreprise suisse d'enrichissement d'éthanol», qui apportera «une contribution importante de la Suisse à une réduction durable des gaz à effet de serre.»

Les promoteurs font miroiter de nombreux avantages économiques pour une région pas tellement gâtée:

travaux de construction essentiellement attribués à des entreprises locales, création d'une vingtaine d'emplois hautement qualifiés, rentrées fiscales, achats de gaz et d'électricité, développement de laboratoires annexes, etc. Ils se disent conscients des problèmes environnementaux, sociaux et éthiques liés à la production d'agrocarburants mais se déclarent capables de les surmonter et de produire un éthanol «durable» en évitant les «mauvais» producteurs...

Opposition croissante

Les inquiétudes exprimées au parlement cantonal ces deux dernières années par des élus des Verts ont été balayées par la référence à la politique fédérale, seule valable en la matière. Reste en suspens une motion qui demande un moratoire cantonal durant cinq ans sur toute production d'agrocarburants «à partir de végétaux cultivés dans ce seul but, les déchets de plantes et le biogaz n'étant pas considérés.» La motion Hennequin sera traitée par le parlement cantonal le 23 septembre.

Les citoyens se sont réveillés tardivement mais d'autant plus énergiquement. Sensibilisés par le moratoire Rechsteiner et la campagne de soutien de Swissaid et des organisations regroupées dans la plateforme agrocarburants (voir la contribution précédente), une opposition s'est organisée. Le 13 mai 2009, le Collectif contre l'importation d'agrocarburants à Delémont, le CIAD, s'est constitué. Il a formulé ses buts dans une déclaration d'intention, reproduite en encadré. A ce jour, le CIAD compte plus d'un millier de signataires, dont une trentaine d'associations, partis, ONG suisses et jurassiennes (les Médecins en faveur de l'Environnement suisses et plusieurs de ses membres de Romandie en font partie). A noter que l'opposition ne se dirige pas contre l'usine elle-même mais contre les matières premières utilisées.

Le Conseil de ville de Delémont a accepté le 25 mai une résolution, contre l'avis de l'exécutif communal, qui demande de se réunir à l'octroi du permis de construire. Cette décision n'a cependant qu'une valeur symbolique et n'a pas d'effet sur la procédure d'autorisation. Une vingtaine d'oppositions ont été déposées à la demande de permis de construire, par divers citoyens et plusieurs membres du CIAD. Ceci surtout pour rester informé de la procédure et pour pouvoir présenter ses arguments aux autorités. Bien que les délais habituels pour le traite-

AGROCARBURANTS

ment des recours soient dépassés, rien ne se passe. Les autorités temporisent. Le moratoire cantonal et surtout le moratoire fédéral pèsent sur la procédure. Ce sont les seules voies susceptibles d'empêcher le projet. En cas d'échec, il sera tout de même difficile voire impossible d'importer du bioéthanol qui satisfasse aux exigences

fédérales, si celles-ci sont appliquées avec rigueur et les contrôles à l'étranger effectués sérieusement.

*Dr méd Emmanuel Martinoli, Delémont
Collectif contre l'importation d'agrocarburants à
Delémont, CIAD@arso.org*

Collectif contre l'importation d'agrocarburants à Delémont
Contact : CIAD@arso.org

Déclaration d'intention

Les associations, partis politiques, syndicats, Eglises, personnes privées, signataires du présent document, oeuvrent afin d'empêcher l'importation d'agroéthanol pour la production de carburant en Suisse.

Ce procédé est irresponsable du point de vue éthique, social et environnemental.

Tout en conservant leurs spécificités propres et en s'engageant selon leurs possibilités, les signataires décident de créer une plateforme afin de favoriser la communication et la coordination entre eux pour développer des synergies et accroître la pression politique dans le domaine de l'importation d'agrocarburants.

Les activités prioritaires sont

- a) lutter contre l'importation d'agroéthanol brésilien à Delémont
- b) favoriser l'information et la sensibilisation
- c) coordonner les activités
- d) initier et appuyer des actions concrètes

Organisations signataires :

Alliance Sud, ATE Jura, ATTAC Suisse, ATTAC Biel-Jura, Bio Jura, Collectif Jura-Chiapas, Coopérative Longo Mai Undervelier, e-changer, La Charmille Vendlincourt, les Verts suisses, les Verts jurassiens, les Jeunes Verts jurassiens, les Verts Delémont, Magasins du monde Corgémont, Magasins du monde Delémont, Médecins en faveur de l'environnement- Aerztinnen und Aerzte fuer Umweltschutz Schweiz, Parti socialiste suisse, Parti socialiste jurassien, Pro Natura Suisse, Pro Natura Jura, SSP-Jura, StopOGM, Swissaid, Syna-Jura, Unia Transjurane, Union Syndicale Jurassienne, Uniterre Jura-Jura bernois.

Les personnes qui souhaitent encore se joindre aux plus de mille adhérents à cette déclaration sont bienvenues et peuvent envoyer leur accord par email à l'adresse : CIAD@arso.org avec la mention « adhésion »

RÉVISION DE L'ORDONNANCE SUR LA PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT NON IONISANT (ORNI): LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SUISSES (FMH) ET LES MÉDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT (MfE) RÉCLAMENT DES PRESCRIPTIONS PLUS SÉVÈRES

Groupe de travail «Champs électromagnétiques» des MfE

L'actuelle ordonnance RNI a été édictée le 23 décembre 1999. Depuis lors, le niveau d'exposition de la population suisse au rayonnement non ionisant (RNI) a considérablement augmenté. Les données scientifiques concernant des atteintes à la santé à des doses inférieures aux valeurs limites légales se multiplient. On soupçonne les champs magnétiques d'être cancérogènes. Les personnes habitant à proximité de lignes à haute tension encourent un plus grand risque d'être atteintes d'Alzheimer. Des indices suggèrent une corrélation entre un risque accru de tumeur cérébrale et l'usage de longue durée de téléphones portables. En laboratoire, des modifications du patrimoine génétique de certains types de cellules ont été mises en évidence lors d'exposition à un RNI. Cinq pour cent de la population est électrosensible. D'un point de vue médical, le principe de précaution doit s'appliquer dès à présent en ce qui concerne l'exposition au RNI. Or, le projet de révision de l'ORNI en cours de consultation ne satisfait pas à cette exigence.

Bases légales

L'ordonnance RNI régit la protection de la population contre le rayonnement non ionisant émis par des installations stationnaires, en tenant compte des dispositions de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Elle a été mise en vigueur par le Conseil fédéral le 1^{er} février 2000. Les valeurs limites d'immission alors définies l'ont été sur la base des recommandations de la Commission internationale de protection contre le rayonnement non ionisant (ICNIRP). Elles protègent contre des effets nocifs étayés scientifiquement, par exemple l'échauffement des tissus dû à un fort rayonnement de la téléphonie mobile, ou encore l'excitation musculaire et nerveuse provoquée par de puissants champs magnétiques. Déjà connus à l'époque, les effets biologiques d'une exposition à de faibles doses, tout comme les effets potentiellement négatifs à long terme, n'ont en revanche pas été pris en considération. Pour néanmoins tenir compte du principe de précaution inscrit dans la LPE, l'exposition au RNI dans des lieux où des personnes séjournent de manière prolongée a été restreinte plus sévèrement par une limitation des émissions des installations en tant que telles (valeur limite de l'installation). La fixation des valeurs limites de l'installation n'a pas été fondée sur des critères biologiques, mais sur des critères de faisabilité, à savoir qu'elle tient compte des conditions techniques d'exploitation et des critères d'économicité. De plus, de généreuses dérogations sont prévues en ce qui concerne l'exposition à des champs magnétiques. Les valeurs limites d'immission applicables aux champs magnétiques des lignes à haute tension sont fixées à 100 µT, celles

applicables au rayonnement de la téléphonie mobile à 40-60 V/m; les valeurs limites des installations s'élèvent à 1 µT respectivement 4 - 6 V/m. Aucune prescription légale n'a été édictée pour les appareils mobiles tels que les téléphones portables. Il existe simplement des valeurs indicatives internationales, mais qui ne tiennent pas compte de la primauté du principe de précaution inscrit dans la LPE suisse.

Les données scientifiques concernant des atteintes à la santé à des doses inférieures aux valeurs limites légales se multiplient

Dix ans après la mise en consultation de l'ORNI, les données scientifiques sur les effets biologiques du RNI à des doses situées en-dessous des valeurs limites d'immission sont toujours insuffisantes, tout particulièrement en ce qui concerne les effets à long terme et les groupes de population sensibles comme les enfants, les femmes enceintes et les personnes malades. La question des effets à long terme requiert des études étaillées sur plusieurs années. Les épidémiologistes se heurtent à des difficultés pour évaluer l'exposition, ainsi qu'à des problèmes méthodologiques. Les résultats des travaux de recherche sont contradictoires. Nos connaissances demeurent très lacunaires.

Il existe très peu d'études consacrées au rayonnement des stations de base de la téléphonie mobile. Les effets sur les enfants n'ont pratiquement pas encore été étudiés. Les considérations relatives aux modes d'action du RNI restent hypothétiques. La recherche et la protection de la

**Santé et
électrosmog en
milieu scolaire**

Une information des
Médecins en faveur de l'Environnement
www.aefu.ch

Dépliant: info@aefu.ch

santé sont à la traîne du progrès technique. Par exemple, encore aucune étude n'a été réalisée quant aux effets sur la santé des liaisons informatiques sans fil (WLAN), alors que leur introduction à grande échelle est en cours. L'imbrication entre industrie et recherche se renforce. Il est prouvé que les résultats de nombreuses études scientifiques sont dépendants de l'industrie.

Par rapport à l'état des connaissances en 1999, des données scientifiques de plus en plus convergentes laissent penser que le RNI est nocif même en-dessous des valeurs limites en vigueur. En laboratoire, des modifications du patrimoine génétique^{1,2} et du métabolisme³

de certains types de cellules ont été mises en évidence dans certaines conditions d'exposition à un RNI d'une intensité inférieure aux valeurs limites.

Des études menées au sein de populations habitant à proximité de lignes à haute tension ont fait apparaître un risque de leucémie deux fois plus élevé chez les enfants en cas d'exposition permanente à un champ magnétique d'une intensité de 0,3-0,4 µT. C'est ce qui a amené le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à classer les champs magnétiques à basse fréquence comme «potentiellement cancérogènes pour l'homme» (2002)⁴. L'évidence épidémiologique d'un lien entre l'exposition à des champs magnétiques dans le cadre professionnel et le risque de maladies démentielles s'est renforcée ces dernières années⁵. Une étude bernoise, dont les résultats ont été publiés tout récemment, révèle un risque d'Alzheimer deux fois plus élevé chez les personnes séjournant de façon prolongée à proximité de lignes à haute tension⁶. La recherche sur le risque de tumeur cérébrale en cas d'usage de longue durée de téléphones portables suggère que celui-ci pourrait légèrement augmenter avec une durée d'utilisation de plus de 10 ans chez les gros utilisateurs^{7,8}. Quelques-unes des rares études consacrées au rayonnement des stations de base de la téléphonie mobile mettent en évidence un accroissement de la fréquence de troubles du bien-être, principalement céphalées et difficultés de concentration, liés au degré d'exposition au rayonnement⁹.

Cinq pour cent de la population suisse présente ou a déjà présenté des troubles attribués au RNI (28% en lien avec des lignes à haute tension, 18% en lien avec des stations de base)¹⁰. En laboratoire, il n'a pas été possible à ce jour d'objectiver le phénomène de l'électrosensibilité en cas d'exposition de courte durée, ni d'en prouver les effets immédiats¹¹. Dans le cadre d'un projet pilote bâlois mené par un service-conseil en médecine environnementale, un lien de causalité avec le RNI a néanmoins pu être attesté par une équipe interdisciplinaire d'experts chez un tiers des patientes et patients électrosensibles examinés, quand bien même les valeurs limites en vigueur était respectées¹².

Augmentation considérable de l'exposition quotidienne au RNI: de 3'000 antennes en 1998 à 12'000 en 2007

La téléphonie mobile s'est développée à un rythme inouï dans l'ensemble de la population en l'espace de quelques années, et le nombre d'abonnements de téléphonie mobile est passé de 3 millions en 1999 à 8 millions en 2007. Dénormes progrès ont été réalisés dans les technologies de transmission. La communication mobile et la transmission de données en tout temps

et de tout lieu vers tout lieu au moyen d'équipements multimédia et multifonctions faciles d'usage n'est plus une vision d'avenir mais deviendra réalité dans un futur proche. En 2007, près de deux nouvelles antennes de téléphonie mobile ont été mises en service chaque jour. Le nombre d'antennes de téléphonie mobile est passé de tout juste 3'000 en 1998, année de mise en consultation de l'ORNI, à plus de 12'000 en 2007. On annonce déjà l'introduction de la quatrième génération de téléphonie mobile. La densité d'implantation des antennes continuera d'augmenter. En raison de la croissance démographique et économique, la consommation d'électricité a progressé de 24% entre 1990 et 2006. Il est prévu de construire ou transformer d'ici à 2015 un total de 67 lignes à haute tension.

Les premiers résultats de l'étude Qualifex¹³ sur l'exposition de la population suisse au rayonnement issu de la communication mobile, montrent que les principales sources d'exposition sont les antennes de téléphonie mobile (32,02%), les téléphones portables (29,10%), la téléphonie sans fil DECT (22,75%) et, pour une part encore faible, les liaisons informatiques sans fil (4,14%).

D'un point de vue médical, la prévention s'impose

En 2000 déjà, la Fédération des médecins suisse (FMH) et les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) avaient demandé que, en lieu et place de la valeur limite de l'installation fixée par la loi à 6 V/m, une valeur limite d'immission pour les services de radiocommunication soit fixée à 0,6 V/m, à titre préventif, pour protéger la santé publique. A l'occasion de la dernière révision de l'ORNI, la FMH et les MfE ont réitéré leur demande

d'abaissement des valeurs limites. De plus, les dérogations rendues possibles en cas de dépassement de la valeur limite de l'installation, doivent être supprimées. La fonction préventive de la valeur limite de l'installation ne doit pas être diluée, comme le laissent craindre les modifications de l'ordonnance proposées dans le projet mis en consultation.

L'augmentation énorme des niveaux d'exposition quotidienne au RNI exige une approche globale. Outre un renforcement des dispositions légales de protection, nous réclamons des efforts de recherche soutenus, la création d'un registre des cancers ainsi que le recensement systématique d'éventuels effets du RNI sur la santé des riveraines et riverains d'installations et sur celle des utilisatrices et utilisateurs d'appareils émettant un RNI. Il est urgent de propager une prévoyance à l'échelon individuel par une information large et spécifique de toute la population sur les mesures qui permettent de diminuer l'exposition quotidienne au RNI issu de sources domestiques.

Groupe de travail «Champs électromagnétique» des MfE:

Dr méd Bernhard Aufderegg, Visp

Dr méd Yvonne Gilli, Wil

Med pract Cornelia Semadeni, Zurich

Dr méd Edith Steiner, Schaffhouse

Cet article a été publié dans le Bulletin des medecins suisses, 2009;90: 28/29

PAS DE DURCISSEMENT DES VALEURS LIMITES

Berne, 01.07.2009 : Le Conseil fédéral n'a pas suivi les médecins ni les groupements d'intérêts qui exigeaient de durcir les valeurs limites. Les valeurs limites préventives suisses en vigueur depuis 2000 comptent déjà parmi les plus sévères d'Europe. Un des principes de la loi sur la protection de l'environnement veut que les mesures arrêtées à titre préventif soient techniquement possibles et économiquement supportables. Le Conseil fédéral est de l'avis que dans l'état actuel de la technique une limitation préventive encore plus sévère du rayonnement irait à l'encontre de ce principe. (source: OFEV)

Bibliographie

- 1 Ivancsits, S., Diem, E., Jahn, O. and Rüdiger, H.W. (2003b) Intermittent extremely low frequency electromagnetic fields cause DNA damage in a dose-dependent way. *Int. Arch. Occup. Environ. Health*, 76, 431-436.
- 2 H.W. Ruediger, Genotoxic effects of radiofrequency electromagnetic fields, *Pathophysiology* (2009), doi:10.1016/j.pathophys.2008.11.004.
- 3 Hug K., Rapp R., Schär P., Taschner N.2006: Hochfrequente Strahlung und Gesundheit. Bewertung von wissenschaftlichen Studien im Niedrigdosisbereich. Résumé en français. *Umwelt-Wissen* Nr. 0722. Office fédéral de l'environnement, Berne. 163 p.
- 4 Non-ionizing radiation, Part 1: static and extremely lowfrequency (ELF) electric and magnetic fields. IARC Working Group on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans. IARC Monogr Eval Carcinog Risks Hum. 2002;80:1-395.
- 5 Garcia AM, Sisternas A, Hoyos SP. Occupational exposure to extremely low frequency electric and magnetic fields and Alzheimer disease: a meta-analysis. *Int J Epidemiol*. 2008; 37(2):329-340.
- 6 Huss A., Spoerri A., Egger M. and Röösli M. for the Swiss National Cohort Study: Residence Near Power Lines and Mortality From Neurodegenerative Diseases: Longitudinal Study of the Swiss Population. *Am J Epidemiol* 2009; 169 (2), 167-175.
- 7 International Agency for Research on cancer. IARC World Cancer Report 2008. 18.12.2008. Section 2. Etiology of cancer; Chapter 2.12Electromagnetic radiation 170 ss.
- 8 Micheal Kundi. The Controversy about a possible relationship between mobile phone use and cancer. A review. *Environmental Health Perspectives*. Volume 117. Number 3. March 2009.
- 9 M. Kundi, H.-P. Hutter, Mobile phone base stations – Effects on wellbeing and health, *Pathophysiology* (2009), doi:10.1016/j.pathophys.2009.01.008.
- 10 Schreier et al.: The Prevalence of Symptoms Attributed to Electromagnetic Field Exposure: A Cross Sectional Representative Survey in Switzerland; *Soz Preventive Med* 51 (2006) 202-209.
- 11 Röösli M.: Radiofrequency electromagnetic field exposure and non-specific symptoms of ill health: A systematic review. *Environmental Research* 2008: 107 (2), 277-287.
- 12 Huss A, Küchenhoff J, Bircher A et al. Symptoms attributed to the environment. A systematic, interdisciplinary assessment. *Int J Hyg Environ Health* 2004: 207(3) 24554.
- 13 www.qualifex.ch (projet du Programme national de recherche 57 «Rayonnement non ionisant – Environnement et santé»).



1er Congrès Européen sur les Pathologies Environnementales

Rouen 9 &10 octobre 2009

Programme et informations

<http://www.ecep2009.com/>

EXPLOITATION DE L'URANIUM – UNE SALE AFFAIRE

Claudio Knüsli, Bâle

La production d'énergie atomique repose sur l'uranium radioactif. L'uranium 235 – seule matière fissile naturelle – est produit au cours d'un processus industriel très complexe. Après l'extraction minière, très vorace en énergie, un oxyde d'uranium, l'U3O8 (Yellow Cake), est isolé mécaniquement et chimiquement pour fournir, par concentration physique, du LEU (Lightly Enriched Uranium ou uranium enrichi), constituant des barres de combustible des centrales atomiques.

70% de l'extraction minière mondiale d'uranium se situe sur des territoires de peuples indigènes. Leurs écosystèmes sensibles souffrent particulièrement des immissions dues à l'exploitation de l'uranium. Le sol, l'eau, l'air sont contaminés radioactivement sur de larges espaces et pour une durée très longue. A cela s'ajoute, lors de l'exploitation, une importante charge de CO₂ ainsi que des immissions chimiques massives. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, des standards internationaux de radioprotection ont été fixés sur la base de l'expérience dans l'extraction d'uranium en ex-Allemagne de l'Est. Mais ils sont ignorés de façon irresponsable, comme le montrent un suivi historique des populations indiennes concernées aux USA et des rapports récents en provenance d'Afrique. Les conséquences pour la santé sont trop peu étudiées – seuls l'accroissement des cancers du poumon et les pneumoconioses chez les mineurs sont prouvés.

L'industrie atomique internationale et les gouvernements font du profit – la population locale souffre. La dissimulation volontaire des dangers de la radioactivité pour les travailleurs des mines d'uranium et les populations autochtones est particulièrement abominable. C'est ce que documentent de nombreux témoignages tout au long des 60 ans que dure l'exploitation commerciale de l'uranium.

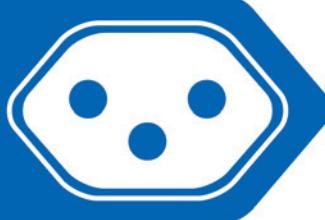
Ainsi, entre autres, AREVA, l'entreprise étatique française du nucléaire, qui a détenu durant 40 ans le monopole au Niger, a commis de graves omissions selon des ONG et l'organisation indépendante critique CRIIRAD. La politique qu'AREVA a menée durant des décennies au Niger est hautement condamnable: principalement la non-information des mineurs et de leurs familles sur les dangers potentiels du rayonnement et le manque de protection, ainsi que sa politique monopolistique des prix. Le gouvernement de son côté néglige les besoins des Touaregs. L'exploitation de l'uranium détruit leurs pâturages et par conséquent leur existence.

L'augmentation massive du prix de l'uranium ces 10 dernières années conduit actuellement à une rapide extension des projets d'extraction par des sociétés internationales. La mise à disposition en 2007 de vastes territoires pour exploiter l'uranium au Niger, entre autres à des consortiums du Canada, de Chine, d'Australie et de France, a conduit à des soulèvements armés de Touaregs. Après avoir décrété l'état d'urgence à Niamey, l'armée n'est pas maître de la situation – il y a eu répression, violences, arrestations et suppression de la liberté de presse.

L'exploitation de l'uranium dans les territoires des peuples indigènes est un préalable inacceptable du point de vue écologique, sanitaire et social à la production de courant atomique. L'industrie atomique suisse est dépendante d'un approvisionnement étranger d'uranium et, vu la globalisation des marchés, co-responsable des injustices commises à l'encontre des populations concernées et de la destruction de l'environnement dans les régions des mines d'uranium. Par conséquent il faut abandonner la production d'électricité atomique pour raison éthique.

Dr med Claudio Knüsli, oncologue, Bâle, Président PSR/IPPNW Suisse. www.ippnw.ch

**L'AVENIR EST
RENOUVELABLE**
non-au-nucleaire.ch



Les MfE sont membre de l'alliance "Non au Nucléaire". www.non-au-nucleaire.ch

PROTÉGER LE CLIMAT

LE PLUS GRAND DRAPEAU SUISSE POUR PROTÉGER LE CLIMAT

Les Médecins en faveur de l'environnement sont membre de l'Alliance pour une politique climatique responsable

Les représentantes et représentants de plus de 50 organisations suisses fédérées dans l'Alliance climatique ont déroulé, au Schwellenmätteli à Berne, un drapeau suisse de plus de 40 x 40 mètres et l'ont pourvu d'un message politique. Lors de la tournée à travers des villes suisses qui est sur le point de commencer, la population pourra signer ce drapeau et y laisser ses revendications et ses souhaits en faveur d'une protection efficace du climat. Cet automne, ce drapeau fera également le voyage de Copenhague pour la conférence de l'ONU sur le climat.

Patrick Hofstetter, porte-parole de l'Alliance climatique, explique: «Le réchauffement du climat menace les fondements de l'existence de centaines de millions de personnes. Nous ne voulons plus d'aveux diplomatiques du bout des lèvres et souhaitons que la Suisse officielle assume un rôle de leader courageux lors des négociations sur le climat à Copenhague. A travers l'action qui commence à Berne, nous montrons, qu'en tant que Suisses, la protection du climat nous importe et que nous sommes solidaires des autres habitants de notre planète.»

D'éminents représentants des ONG, du monde politique et des milieux oecuméniques ont été les premiers à apposer leur message politique sur le drapeau, lequel entame maintenant son voyage à travers la Suisse et fera étape dans différents endroits durant les prochains mois.



©: Greenpeace/Nadja Frey/Ex-Press/

La population aura alors la possibilité de le signer et d'y inscrire des messages individuels. Le point culminant du voyage sera un concert de solidarité qui aura lieu le 17 octobre sur la Place fédérale et aura comme devise «Des voix pour le climat».

En décembre 2009, le drapeau fera le voyage de Copenhague à la conférence de l'ONU sur le climat où un accord doit être négocié pour succéder au Protocole de Kyoto. Il représentera symboliquement toutes les personnes qui y ont apposé leur signature. Le but de la conférence de l'ONU est de faire baisser rapidement et drastiquement les émissions de CO₂ sur toute la planète.

La Suisse est un pays industrialisé riche qui dispose de plus de moyens que de nombreux autres Etats et doit prendre ses responsabilités. L'Alliance climatique exige donc de la Suisse qu'elle réduise ses émissions actuelles de CO₂ de 40% d'ici à 2020.

www.voixpourleclimat.ch

Le plus grand drapeau suisse du monde va collecter votre signature pour la protection du climat ici:

26.9.09 Semaine de la Mobilité à Lausanne

30.9.09 Genève (Université)

3./4.10.09 Foire du Valais, Comptoir de Martigny

15.10.09 Genève (Université)

„Réseau de conseil en médecine environnementale“

**La permanence téléphonique de
Dr med. Edith Steiner, cheffe de projet, est opérationnelle.**

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 11 h.

Tél. 052 620 28 27

umweltberatung.aefu@bluewin.ch



ECOSCOPE

Bulletin d'information des Médecins en faveur de l'Environnement

Case postale 111
4013 Bâle
Compte de chèques postaux: 40-19771-2
Tél. 061 322 49 49
Fax 061 383 80 49
e-mail: info@aefu.ch
www.aefu.ch

IMPRESSUM

Rédaction:

Rédaction, traduction et relecture:

Graphisme:

Imprimerie:

Prix de vente de ce numéro:

Parution:

Rita Moll, Hauptstr. 52, 4461 Böckten

Marie-Claire Martinoli, Delémont

Martin Furter, Böckten

WBZ, Reinach

Sfr. 8.-

Irrégulièrement

Les contributions publiées reflètent l'opinion de l'auteur et ne recouvrent pas nécessairement les vues des Médecins en faveur de l'Environnement. La rédaction se réserve le droit de raccourcir les manuscrits. Réimpression autorisée avec indication de la source.